

MOTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES MAGISTRATS DE
SAINT DENIS DE LA REUNION LE 24/11/2017

"Les magistrats du Tribunal de Grande Instance de Saint Denis, réunis ce jour en assemblée générale,

Déplorent, eu égard à leurs conditions et charges de travail déjà dégradées , les délais extrêmement contraints imposés pour répondre à trois questionnaires sur des champs aussi vastes que la réforme de la procédure civile (demande adressée le 25/10 pour une réponse attendue le 20/11), de la procédure pénale et le sens et l'efficacité de la peine (demande adressée le 23/10 pour une réponse attendue le 24/11) lesquels ne leur permettent pas d'apporter une réflexion collective et concertée, notamment en interne ainsi qu'avec les autres acteurs qui concourent aux procédures judiciaires ,

Dénoncent ainsi leur "instrumentalisation" dans une opération de communication et de concertation de pure façade sur des sujets déjà débattus et dont les conclusions ont, pour nombre d'entre elles, déjà été annoncées,

Déplorent que la réforme annoncée de la carte judiciaire, rebaptisée « réseaux judiciaires », vise en réalité la création des tribunaux de première instance et la transformation de nombreuses juridictions en « chambres détachées » vidées de leur contentieux, au détriment des conditions de travail de professionnels dont l'affectation géographique deviendrait flexible, de la proximité de la justice avec le justiciable et du principe de l'inamovibilité des magistrats."